CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS CARIZY
01/02/2024

PRÉAMBULE

CARIZY SAS est une société commerciale immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 811 595 511 ayant la forme d'une société par actions simplifiée, son siège social est situé c/o Work&Share 100-101 Terrasse Boieldieu, 92800 PUTEAUX (« **CARIZY** »). Le numéro de TVA intracommunautaire de CARIZY est FR21811595511.

CARIZY est une plateforme destinée à l'achat et la vente de véhicules automobiles. CARIZY assure l'intermédiation entre les Utilisateurs, l'enlèvement et la livraison du véhicule en vente selon le choix de l'Utilisateur, et assiste les Utilisateurs dans la préparation des formalités de cession du véhicule mis en vente, aux termes et conditions définis par les présentes.

Les présentes conditions générales de prestations CARIZY ont pour objet de définir les relations entre CARIZY, et les Utilisateurs du site www.carizy.com qui souhaiteraient bénéficier des services fournis par CARIZY, décrits ci-après (le « **Site** »).

Il est expressément indiqué que les présentes conditions générales de prestations CARIZY s'appliquent qu'aux prestations pour lesquelles CARIZY agit exclusivement en tant qu'intermédiaire. CARIZY ne devient, à aucun moment, propriétaire du véhicule, la vente intervenant uniquement entre le vendeur (l'« **Utilisateur-Vendeur** ») et l'acheteur (l'« **Utilisateur-Acheteur** »).

Les présentes conditions générales de prestations CARIZY (« **CGP** ») sont applicables aux Services CARIZY dans leur version en vigueur au moment de l'acceptation des CGP, à l'exclusion de tous autres services proposés par CARIZY qui sont régis par leurs propres conditions. Elles ont été portées à la connaissance de l'Utilisateur qui les a acceptées, préalablement à la souscription des Services CARIZY, et figurent expressément sur le Site. Toute Souscription aux Services CARIZY emporte acceptation sans réserve des présentes CGP.

Pour les ventes réalisées par CARIZY des conditions générales de vente en ligne s'appliquent et sont disponibles à l'adresse suivante : https://cdn.carizy.com/documents/CGV-VEHICULES-CARIZY.pdf

DÉFINITIONS

Annonce : l'annonce indique les caractéristiques du véhicule mis en vente, le contenu de l'Inspection établie par le Professionnel de l'automobile missionné par CARIZY, les photos du véhicule prises par le Professionnel de l'automobile, le prix de vente du véhicule, ainsi que, le cas échéant, le commentaire personnalisé de l'Utilisateur-Vendeur.

Coordonnées : Nom, prénom, date de naissance, téléphone, courriel et adresse postale de l'Utilisateur, et plus généralement toutes informations renseignées sur le Site. Ces coordonnées seront communiquées au Professionnel de l'automobile, au Vendeur ainsi qu'au Convoyeur, le cas échéant.

Conformité selon les critères CARIZY : Le véhicule est conforme selon les critères CARIZY lorsque les éléments suivants ne sont pas présents :

1) Bosse, défauts (mauvaise peinture, etc.) ou tout renfoncement nécessitant un travail de carrosserie ;
2) Rayures profondes nécessitant une nouvelle peinture ;
3) Point de rouille nécessitant une réparation ;

4) Impact sur le pare-brise soit présent dans le champ de vision, soit accompagné d'une fissure (plus grande qu'une pièce de 2 euros) ;
5) Rétroviseurs, phares : toute surface avec du verre brisé ou des trous dans les phares qui causent un problème d'étanchéité ;
6) Intérieur endommagé avec des brûlures profondes et permanentes ou des fissures importantes ;
7) Défauts électriques ou électroniques - Des voyants rouges ou orange s'allument sur le tableau de bord.

Convoyeur : Partenaire de CARIZY qui assure le transport du véhicule mis en vente du lieu d'enlèvement au lieu de livraison.

Certificat de cession : Elle formalise définitivement la vente entre l'Utilisateur-Vendeur et l'Utilisateur-Acheteur. Un exemplaire est adressé par l'Utilisateur-Vendeur à la Préfecture.

Exigences de CARIZY : Les véhicules proposés à la vente sur le Site sont tenus de répondre à certaines exigences cumulatives définies ci-après :

- Le véhicule doit présenter un excellent état général (Conformité selon les critères CARIZY) et ne pas avoir connu de sinistre grave ; et
- le véhicule doit avoir été mis en circulation il y a moins de 13 ans et 8 mois ; et
- le véhicule a moins de 158 000 km au compteur ; et
- le véhicule ne doit pas être en location (LOA) ; et
- la dernière immatriculation du véhicule doit dater de plus de 6 mois.

Inspection : Examen du véhicule de l'Utilisateur-Vendeur, réalisé par un Professionnel de l'automobile selon différents points de contrôles définis par CARIZY. La commande de cette prestation par CARIZY auprès d'un Professionnel de l'automobile recueille l'accord préalable de l'Utilisateur-Vendeur.

LemonWay : Société spécialisée dans le paiement sécurisé à laquelle est confiée la gestion de la procédure sécurisée de paiement des sommes dues par l'Utilisateur. L'Utilisateur accepte les Conditions générales d'utilisation du service de LemonWay électronique qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : https://www.Lemonway.com/conditions-generales-dutilisation/. CARIZY est enregistrée sous l'identifiant 71941 par l'Autorité de Contrôle et de Résolution (ACPR) comme agent prestataire de services de paiement de Lemonway (établissement de paiement dont le siège social est situé au 8 rue du Sentier, 75002 Paris, agréé par l'ACPR sous le numéro 16568).

Professionnel de l'automobile : Un tiers indépendant dans la vente du véhicule, amené à réaliser une Inspection du véhicule de l'Utilisateur-Vendeur, après un examen technique, un essai, et une vérification de la régularité des papiers, le Professionnel de l'automobile assurant par ailleurs la supervision de la vente dans le cadre d'une vente avec option « Déplacement ».

Services CARIZY : Ensemble des services d'intermédiation fournis par CARIZY aux Utilisateurs.

Souscription aux Services CARIZY : Création d'un compte chez CARIZY.

Utilisateur : Tout utilisateur du Site.

Utilisateur-Acheteur : Tout Utilisateur(s), personne physique domiciliée en France ou morale immatriculée en France, qui souhaite bénéficier des Services CARIZY pour acheter, seul ou à plusieurs (en cotitularité de la carte grise) un véhicule. Lorsque le véhicule est acheté par plusieurs Utilisateurs-Acheteurs, ces derniers sont solidairement tenus par les présentes CGP.

Utilisateur-Vendeur : Tout Utilisateur(s), personne physique domiciliée en France ou morale immatriculée en France, qui souhaite (nt) bénéficier des Services CARIZY pour vendre le véhicule immatriculé en France dont il est propriétaire. Lorsque le véhicule mis en vente appartient à plusieurs propriétaires, l'ensemble des propriétaires est tenu par les présentes CGP. Lorsque

l'Utilisateur-Vendeur exerce, à titre principal ou annexe, l'activité d'achat-revente ou négocie de véhicule d'occasions, celui-ci devra au préalable avoir conclu un contrat de partenariat avec CARIZY.

Particulier : Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole conformément aux dispositions de l'article liminaire du Code de la consommation,

Non-Professionnel : Toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles conformément aux dispositions de l'article liminaire du Code de la consommation.

Professionnel : Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel conformément aux dispositions de l'article liminaire du Code de la consommation.

ARTICLE 1 - ENREGISTREMENT GRATUIT DU VÉHICULE À VENDRE

L'Utilisateur-Vendeur reconnait être âgé de plus de 18 ans et être propriétaire du véhicule qu'il souhaite vendre par l'intermédiaire du Site.

L'Utilisateur-Vendeur remplit directement, ou avec l'assistance de CARIZY (par téléphone), le formulaire d'enregistrement disponible sur le Site avec les informations relatives au véhicule qu'il souhaite vendre. Il renseigne notamment les informations caractéristiques du véhicule : année de mise en circulation, kilométrage, constructeur, modèle, type de carrosserie, nombre de portes, carburant, boite de vitesse, motorisation et finitions.

Il renseigne par ailleurs ses coordonnées afin que CARIZY puisse le contacter.

CARIZY contacte ensuite l'Utilisateur Vendeur afin qu'il lui confirme, par téléphone, les éléments suivants :

- Confirmation du lieu de rendez-vous de l'Inspection ;
- La Conformité du véhicule selon les Exigences de CARIZY ;
- La présence d'une facture d'achat à présenter à l'Inspection (véhicules importés seulement).

Lorsque cela est le cas, CARIZY communique à l'Utilisateur-Vendeur une estimation provisoire du prix auquel CARIZY propose que le véhicule soit vendu sur son Site, sous réserve de l'examen du véhicule qui sera réalisé par un Professionnel de l'automobile (voir Article 2 ci-après). L'Utilisateur-Vendeur ayant validé les présentes CGP reconnait ainsi que l'estimation provisoire du prix proposé par CARIZY lui convient. Si cette estimation provisoire convient à l'Utilisateur-Vendeur, alors le processus de vente se poursuit selon les modalités définies ci-après.

ARTICLE 2 - RENDEZ-VOUS AVEC UN PROFESSIONNEL DE L'AUTOMOBILE

2.1. Documents à présenter lors de l'Inspection

L'Inspection est réalisée par le Professionnel de l'automobile choisi par CARIZY que l'Utilisateur-Vendeur soit un Particulier, un Non-Professionnel.

CARIZY demande à l'Utilisateur-Vendeur de présenter les éléments suivants lors du rendez-vous d'Inspection :

- Une copie du certificat d'immatriculation (carte grise) ;
- Un justificatif d'identité valide parmi les suivants : Carte nationale d'identité, titre de séjour, permis de conduire.
- Une copie du justificatif du dernier contrôle technique datant de moins de 6 mois, pour les véhicules de plus de quatre ans. Le dernier contrôle technique doit avoir encore 1 mois de validité à la date de vente.

- Une copie de justificatif d'entretien de moins de 4 ans et 40 000 km

CARIZY ne prendra de demande de rendez-vous/ne maintiendra d'Inspection avec le Professionnel de l'automobile que si l'Utilisateur-Vendeur lui transmet ces informations et assure pouvoir présenter les documents ci-dessus au Professionnel de l'automobile le jour de l'Inspection.

Une fois la demande de rendez-vous confirmée, l'Utilisateur-Vendeur met à disposition du Professionnel de l'automobile dont les coordonnées ont été fournies par CARIZY, son véhicule aux fins de la réalisation de l'Inspection.

2.2. Prise de rendez-vous et préparation du véhicule

Avec l'assistance de CARIZY, l'Utilisateur-Vendeur et le Professionnel de l'automobile conviennent d'un rendez-vous, qui devra intervenir dans les 14 jours à compter de la cotation du véhicule. Ce rendez-vous peut avoir lieu au domicile de l'Utilisateur-Vendeur ou à tout lieu convenu dans la zone de couverture du Services CARIZY (« **Rendez-Vous** »).

Le Professionnel de l'automobile contactera l'Utilisateur-Vendeur pour confirmer le Rendez-vous au plus tard la veille de la date convenue.

Afin que l'intervention du Professionnel de l'automobile se déroule dans des conditions optimales, et dans le but de faciliter la vente, l'Utilisateur-Vendeur prépare au mieux son véhicule. À cette fin, il fait les efforts nécessaires pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur de son véhicule pour la prise de photos, retirer tous les accessoires comme les sièges enfants, l'attelage, les housses de protection, les filtres solaires ou les autocollants, et plus généralement tous les éléments qui ne seraient pas mis en vente avec le véhicule.

2.3. Lors de l'inspection

Dans le cadre de l'Inspection, le Professionnel de l'automobile procède à :

- La prise de vues du véhicule et de photographies des défauts, il est précisé que les photographies étant destinées à compléter l'annonce qui sera mise en ligne sur le Site sans permettre d'identifier le véhicule ou son propriétaire, sont la propriété de CARIZY et CARIZY peut décider librement de les publier ou de les retirer de son Site ;
- La vérification des informations données par l'Utilisateur-Vendeur à CARIZY (identité de l'Utilisateur-Vendeur, certificat d'immatriculation, justificatif du contrôle technique, la concordance de la carte d'identité du vendeur avec la carte grise ainsi que de la carte grise avec le véhicule) ;
- L'identification technique du véhicule (motorisation, finition) ;
- Le contrôle visuel des pièces mécaniques et des niveaux ;
- La vérification du régime moteur, des témoins, de la direction et de l'embrayage dans le cadre d'un essai routier.

L'intervention du Professionnel de l'automobile se limite à un contrôle de l'état général du véhicule, et ne constitue pas une garantie, pour l'Utilisateur-Vendeur comme pour l'Utilisateur-Acheteur, contre tout dysfonctionnement qui pourrait survenir. Il convient de préciser que l'Inspection du Professionnel de l'automobile ne se substitue pas à une Inspection complète réalisée dans un garage de la marque du véhicule concerné, seul à même d'établir un diagnostic sur l'état et l'entretien du véhicule et de ses pièces.

L'Utilisateur-Vendeur, ou un représentant de son choix doivent obligatoirement assister à l'intervention du Professionnel de l'automobile. Il devra présenter pour l'occasion les éléments suivants :

- Carnet d'entretien ;
- Facture d'achat, le cas échéant ;

- Factures d'entretiens, le cas échéant ;
- Certificat d'immatriculation (carte grise) ;
- Carte d'identité ;
- Procès-verbal de contrôle technique (pour les véhicules de plus de quatre ans, seulement) ;
- Manuels d'utilisation ;
- Les clés ou les doubles des clés.

L'Utilisateur-Vendeur doit informer le Professionnel de l'automobile de tout évènement qui serait intervenu et qui aurait endommagé le véhicule (accidents et réparations subséquentes, vice révélé, etc.).

2.4. Aucune responsabilité de CARIZY concernant l'Inspection

Il est précisé qu'en aucun cas CARIZY ne saurait être tenue pour responsable de l'Inspection effectuée par le Professionnel de l'automobile et les constatations faites par le Professionnel de l'automobile dans le cadre de l'Inspection.

En outre, qu'en aucun cas CARIZY ne saurait être tenue pour responsable en particulier :

- De n'avoir pas signalé des vices, dommages ou malfaçons antérieurs à l'examen, décelables ou non dans les conditions d'examen, et qui n'auraient pas été identifiés par le Professionnel de l'automobile ;
- D'éventuels incidents ou pannes de tous ordres, notamment d'origine mécanique ou électronique, qui pourraient survenir postérieurement à l'examen et/ou pendant l'essai du véhicule, si celui-ci est effectué ;
- D'une différence entre une quelconque évaluation des dommages et le prix réel des réparations qu'il appartient au seul propriétaire de négocier s'il décide de les entreprendre ;
- En cas de différence d'appréciation et/ou d'estimation des dommages entre ses propres conclusions et celles d'autres professionnels de l'automobile éventuellement consultés.

2.5. Prix de l'inspection

Le prix de l'Inspection du Professionnel de l'automobile s'élève à un montant entre 80 € HT et 120 € HT, TVA au taux en vigueur au jour de la facturation en sus. Il est avancé par CARIZY et est porté à la charge de l'Utilisateur-Vendeur si le véhicule mis en vente est vendu. Lorsque le véhicule est vendu par l'intermédiaire de CARIZY, le prix de l'Inspection du Professionnel de l'automobile est compris dans le montant de la commission due par l'Utilisateur-Vendeur à CARIZY. Le prix de l'Inspection du Professionnel de l'automobile demeure à la charge de CARIZY tant que le véhicule mis en vente n'aura pas trouvé acheteur.

Dans le cas où l'Inspection mettrait à jour un défaut important, facilement visible ou audible par un Particulier, et non déclaré lors de la prise de Rendez-Vous, CARIZY se réserve le droit de demander à l'Utilisateur-Vendeur le prix de l'Inspection du Professionnel de l'automobile.

ARTICLE 3 - ESTIMATION DU PRIX DU VÉHICULE ET DE LA COMMISSION PAR CARIZY

Au regard de l'Inspection, du positionnement du marché, des connaissances techniques de CARIZY, CARIZY procède à une évaluation définitive du prix de vente du véhicule.

Ce prix, qui correspond au prix moyen du marché de l'achat et de la vente de voitures d'occasion, comprend la commission que l'Utilisateur-Vendeur versera à CARIZY en contrepartie des Services CARIZY effectués pour son compte (la « **Commission** »).

Le montant de la Commission est évalué comme suit. Elle varie en fonction du prix de vente du véhicule. Le montant de la Commission ne pourra pas être inférieur à 790,00 € toutes taxes comprises (TTC).

Prix de vente du véhicule	Commission (en %)	Montant minimum de la commission TTC
Inférieur ou égal à 4999,99 €	-	790,00 €
Entre 5000,00 € et 6 999,99 €	-	890,00 €
Entre 7 000,00 € et 10 999,99 €	-	990,00 €
Entre 11 000,00 € et 15 999,99 €	-	1 090,00 €
Entre 16 000,00 € et 21 799,99 €	-	1 190,00 €
Entre 21 800,00 € et 37 999,99 €	5,5%	1 199,00 €
À partir de 38 000,00 €	-	2 090,00 €

L'accord donné par l'Utilisateur-Vendeur sur le prix de son véhicule, tel qu'évalué par CARIZY, emporte la mise en ligne de l'annonce de vente du véhicule sur le Site et les sites partenaires.

En cas de refus, CARIZY s'interdit de mettre en ligne l'annonce du véhicule de l'Utilisateur-Vendeur. L'accord donné sur le prix de mise en vente du véhicule tel qu'évalué par CARIZY, est donné par signature électronique d'un mandat de vente qui est adressé par CARIZY à l'Utilisateur-Vendeur par courrier électronique ou via son Compte-Utilisateur.

ARTICLE 4 - SERVICES FOURNIS PAR CARIZY

4.1. Mettre en ligne l'annonce

Une fois le prix fixé en accord avec CARIZY, CARIZY s'engage à mettre en ligne l'annonce de l'Utilisateur-Vendeur sur son Site et les sites partenaires de CARIZY ; CARIZY se réserve le droit de décider librement sur combien et quels sites partenaires de CARIZY l'annonce du véhicule est affichée et quelles informations du véhicule sont divulguées dans l'annonce.

4.2. Services après réservation par l'Utilisateur-Acheteur

Par la suite, dans l'hypothèse où un Utilisateur-Acheteur procède à la réservation du véhicule, CARIZY s'engage également à :

- Informer l'Utilisateur-Vendeur de la réservation du véhicule ;
- Recevoir la somme due par l'Utilisateur-Acheteur sur un compte de cantonnement LemonWay, établissement de paiement agréé par l'ACPR, référence 16568, lorsque le prix de cession du véhicule n'est pas payé par chèque de banque ;
- Organiser, avec le Convoyeur, la livraison du véhicule au domicile de l'Utilisateur - Acheteur et la collecte de la totalité des documents nécessaires à la vente et notamment le certificat d'immatriculation et le justificatif du contrôle technique (le cas échéant) en cas d'option « **Livraison** » ;
- Organiser, avec les Utilisateurs, le rendez-vous de cession en présence d'un Professionnel de l'automobile pour la finalisation de la vente en cas d'option « **Déplacement** » ;
- Effectuer les formalités nécessaires à la cession du véhicule (notamment demande de certificat de non-gage, préparation) ;
- Transférer la somme due à l'Utilisateur-Vendeur, déduction faite de la commission due à CARIZY, après signature, par l'Utilisateur-Acheteur, du certificat de cession, lorsque le paiement du prix de vente du véhicule n'est pas fait par chèque de banque.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR-VENDEUR

5.1. Obligations pendant le Délai d'Exclusivité

En contrepartie des Services CARIZY, l'Utilisateur-Vendeur s'engage à :

- Ne pas vendre/tenter de vendre directement ou indirectement son véhicule, pendant un délai de 5 semaines calendaires, qui commence à courir à compter de la signature du mandat de vente (« **Délai de l'Exclusivité** »). À l'issue de ce délai, l'Utilisateur-Vendeur est libre de vendre directement ou indirectement son véhicule et de demander à CARIZY de retirer l'annonce du Site, ou de la maintenir. Sauf si le véhicule est déjà réservé au moment de l'expiration du Délai d'Exclusivité. Auquel cas le délai est prolongé jusqu'à la conclusion de la vente du véhicule réservé, mais pas plus de 2 semaines calendaires après l'expiration du Délai d'Exclusivité. Il est précisé que, même après l'expiration du Délai d'Exclusivité, l'Utilisateur-Vendeur ne doit pas vendre à un Utilisateur-Acheteur présenté par CARIZY. En tous les cas, l'Utilisateur-Vendeur devra payer l'intégralité de la commission soit si l'Utilisateur Vendeur a vendu directement ou indirectement le véhicule à un Utilisateur-Acheteur présenté par CARIZY soit si l'Utilisateur Vendeur ne peut pas prouver qu'il n'a vendu le véhicule à un tiers qu'après l'expiration du Délai d'Exclusivité de 8 semaines calendaires.

- Déclarer tous vices, dommages et malfaçons avant l'Inspection du Professionnel de l'automobile. Dans l'hypothèse où, au cours du Délai de l'Exclusivité, l'Utilisateur-Vendeur invoquerait auprès de CARIZY une panne du véhicule ou un problème susceptible de gêner la vente, indiquant de ce fait vouloir renoncer aux Services CARIZY, l'Utilisateur-Vendeur devra justifier la panne ou le problème technique invoqué ainsi que son absence de responsabilité dans l'entrave à la vente (par exemple, par une attestation d'un garagiste). À défaut, l'Utilisateur-Vendeur devra payer l'intégralité de la commission.

- Rendre disponible le véhicule mis en vente dès la mise en ligne de l'annonce sur le Site. À ce titre, l'Utilisateur-Vendeur déclare que le véhicule mis en vente n'est grevé d'aucune sûreté ;

- Rendre disponible le véhicule mis en vente pour un rendez-vous d'enlèvement ou de vente avec un Professionnel de l'Automobile dans un délai de 72h (soixante-douze) après sa réservation durant tout le Délai de l'Exclusivité. À l'issue de ce délai, l'Utilisateur-Vendeur doit informer Carizy par tout moyen probant de son indisponibilité. Dans l'hypothèse où une transaction devrait être annulée du fait de l'indisponibilité de l'Utilisateur-Vendeur, ce dernier se verra imposer une pénalité d'un montant de 300 euros TTC visant à compenser les frais engagés d'inspection et de mise en ligne ;

- Fournir une copie de la pièce d'identité lors du rendez-vous d'Inspection ;

- Fournir une copie du passeport ou de permis de conduire et RIB après réception de la réservation du véhicule en cas de virement bancaire ;

- Signer le certificat de cession :
    - En présence du Convoyeur, en cas de Livraison ;
    - En présence de l'Utilisateur-Acheteur et d'un Professionnel de l'automobile en cas de Déplacement (Voir Article 10).

L'Utilisateur-Vendeur pourra utiliser le véhicule soit jusqu'à l'enlèvement du véhicule en cas d'Option Livraison soit jusqu'à la date de rendez-vous en cas d'Option Déplacement. Au cours de cette période, l'Utilisateur-Vendeur s'engage à prendre toutes les mesures attendues par un professionnel pour conserver l'état du véhicule conformément à l'Inspection.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur-Vendeur ferait un usage du véhicule supérieur à 1 500 km, à compter du relevé de compteur par le Professionnel de l'automobile lors de l'Inspection, il s'engage à en

informer immédiatement CARIZY qui appliquera une baisse de prix net vendeur immédiate d'un montant forfaitaire de 0,10 centime d'euro par kilomètre parcouru au-delà de cette limite.

En cas de dommage causé au véhicule mis en vente ou de tout évènement susceptible d'influer sur son prix de vente, l'Utilisateur-Vendeur s'engage à prévenir CARIZY sans délai et à fournir un justificatif (devis garage, photo de la carrosserie, etc.). Dans ce cas, l'estimation du prix de vente pourra être revue à la baisse, et sera fixée d'un commun accord entre l'Utilisateur-Vendeur et CARIZY.

5.2. Annulation de la transaction par l'Utilisateur-Vendeur

Si l'Utilisateur-Vendeur souhaite annuler la transaction, pour quelques raisons que ce soit, ce dernier en informera CARIZY sans délai et par écrit (courriel à contact@carizy.com ou lettre recommandée avec accusé de réception).

Dans cette hypothèse, CARIZY imposera le paiement d'une pénalité dont le montant est déterminé comme suit :

- entre la date de la réservation de véhicule jusqu'à 48 heures avant la vente : montant forfaitaire de 300 € TTC.
- entre 48 et 24 heures avant la vente : un montant forfaitaire de 300 € TTC ainsi que 50 % des frais de Livraison le cas échéant ;
- moins de 24 heures avant la vente ou pendant la vente : un montant forfaitaire de 300 € TTC ainsi que 100 % des frais de livraison le cas échéant.

En tout état de cause, conformément aux termes du mandat conclu entre l'Utilisateur Vendeur et CARIZY, l'Utilisateur Vendeur qui souhaiterait retirer son véhicule du site et rompre le mandat confié à CARIZY au cours des 35 jours à compter de la signature du mandat, se verra imposer une pénalité d'un montant de 300 euros TTC visant à compenser les frais engagés d'inspection et de mise en ligne.

En outre, dans l'hypothèse où l'Utilisateur-Acheteur Particulier a choisi l'option Livraison (cf. article 6.2), l'Utilisateur-Vendeur sera tenu de payer un montant forfaitaire de 300 € TTC ainsi que 100 % des frais de Livraison, si lors de l'enlèvement du véhicule :

(i) l'Utilisateur-Vendeur ne se présente pas au rendez-vous de l'enlèvement du véhicule ;
(ii) le véhicule n'est plus conforme à l'Inspection ;
(iii) l'Utilisateur-Vendeur ne remet pas l'intégralité des documents énumérés à l'article 6.2 ;
(iv) l'Utilisateur-Vendeur refuse de signer le certificat de cession ;
(v) l'identité de l'Utilisateur-Vendeur n'est pas conforme à l'identité fournie lors de l'inscription de l'Utilisateur-Vendeur sur CARIZY.

ARTICLE 6 – ENLÈVEMENT DU VÉHICULE ET REMISE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES A LA CESSION

6.1. Remise des documents nécessaires à la cession à l'Utilisateur - Acheteur

Le présent article ne s'applique que dans le cas où l'Utilisateur-Acheteur a choisi l'option « Déplacement » (Voir Article 10).

Lorsque l'Utilisateur-Acheteur aura choisi l'option « Déplacement », CARIZY organise un rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile le plus proche de l'Utilisateur-Vendeur ou à tout autre lieu convenu préalablement avec lui, au cours duquel seront présents l'Utilisateur-Vendeur, l'Utilisateur-Acheteur, le Professionnel de l'automobile et/ou un employé CARIZY.

Le Professionnel de l'automobile procèdera à la vérification de l'identité de l'Utilisateur-Vendeur et du cotitulaire, le cas échéant, de la carte grise.

Lors du rendez-vous, si l'Utilisateur-Acheteur confirme sa volonté d'acheter le véhicule et remet un chèque de banque ou a préalablement réglé par virement sur le compte de cantonnement Lemonway du montant du prix d'achat du véhicule, l'Utilisateur-Vendeur lui remet, en contrepartie :

- Les clés du véhicule ;
- Le certificat d'immatriculation ;
- L'original du dernier contrôle technique datant de moins de 6 mois, pour les véhicules de plus de 4 ans ;
- Le carnet d'entretien du véhicule.

6.2. Remise des documents nécessaires à la cession au Convoyeur

Le présent article ne s'applique que dans le cas où l'Utilisateur-Acheteur est particulier et a choisi l'option « Livraison » (Voir Article 11)

À la réception du prix de vente sur le compte de cantonnement LemonWay, CARIZY prend contact avec l'Utilisateur-Vendeur puis le Convoyeur pour organiser le rendez-vous d'enlèvement du véhicule.

Le jour du rendez-vous, et avant de procéder à l'enlèvement, le Convoyeur s'assure que le véhicule mis en vente est visuellement conforme en tous points à l'Inspection et vérifie l'identité de l'Utilisateur-Vendeur et du cotitulaire, le cas échéant, de la carte grise.

Si c'est le cas, le Convoyeur se fait remettre par l'Utilisateur-Vendeur :

- Les clés du véhicule ;
- Le certificat d'immatriculation ;
- L'original du dernier contrôle technique datant de moins de 6 mois, pour les véhicules de plus de 4 ans ;
- Le carnet d'entretien du véhicule.

L'Utilisateur-Vendeur signe le certificat de cession du véhicule en 2-exemplaires, qui aura été préparé. En contrepartie, le Convoyeur lui remet un bon de prise en charge, emportant pour lui l'entière responsabilité de la garde du véhicule. Il procède alors au convoyage du véhicule pour le livrer directement à l'Utilisateur-Acheteur Particulier.

Le Convoyeur ne procède pas à l'enlèvement du véhicule dans les cas suivants :

(i) le véhicule n'est plus conforme à l'Inspection ;
(ii) l'Utilisateur-Vendeur ne remet pas l'intégralité des documents listés ci-dessus ;
(iii) l'Utilisateur-Vendeur refuse de signer le certificat de cession ;
(iv) l'identité de l'Utilisateur-Vendeur n'est pas conforme à l'identité fournie lors de l'Inscription de l'Utilisateur-Vendeur sur CARIZY.

Dans de telles hypothèses, la Commande de l'Utilisateur-Acheteur Particulier est caduque. Il sera intégralement remboursé de la somme qu'il aura préalablement versée.

ARTICLE 7 – VIREMENT DU PRIX DE VENTE MINORÉ DU MONTANT DE LA COMMISSION DUE

Lorsque CARIZY a connaissance de la réalisation complète de la vente, c'est-à-dire une fois que l'Utilisateur-Acheteur a payé intégralement le prix et signé le certificat de cession du véhicule, la commission visée à l'article 3 des présentes lui est définitivement due.

(i) Lorsque l'Utilisateur-Acheteur a choisi de régler par chèque de banque, le chèque devra être libellé à l'ordre de l'Utilisateur-Vendeur. Le montant de ce chèque devra correspondre au prix de vente minoré du montant de la commission due à CARIZY.

(ii) Lorsque le prix de vente du véhicule est payé sur le compte de cantonnement LemonWay (option « Déplacement » ou « livraison » - Voir articles 10 et 11), CARIZY verse à

l'Utilisateur-Vendeur, à partir dudit compte de cantonnement vers le compte de l'Utilisateur-Vendeur dont il aura préalablement communiqué les coordonnées bancaires, le prix de vente du véhicule tel qu'il a été préalablement fixé, minoré du montant de la commission due à CARIZY.

En aucun cas, le versement du prix ne peut intervenir avant la complète réalisation de la vente, c'est-à-dire avant la signature, par l'Utilisateur-Acheteur, du certificat de cession.

ARTICLE 8 – RETOUR DU VÉHICULE EN CAS DE REFUS DE RÉALISER LA VENTE PAR L'UTILISATEUR-ACHETEUR

Le présent article ne s'applique que lorsque l'Utilisateur-Acheteur est particulier et aura choisi l'option « Livraison » (Voir Article 11).

En cas de refus, par l'Utilisateur-Acheteur, de signer le certificat de cession du véhicule, CARIZY organise avec le Convoyeur, le retour du véhicule au lieu d'enlèvement, dans les meilleurs délais. CARIZY prend contact avec l'Utilisateur-Vendeur, fixe une date de rendez-vous qui doit impérativement intervenir dans les 24 heures.

Le jour du rendez-vous, le Convoyeur remet à l'Utilisateur-Vendeur le véhicule, les clés, l'intégralité des documents, et le certificat d'immatriculation qui lui avaient été confiés. Le certificat de cession est détruit. Le Convoyeur fait également signer à l'Utilisateur-Vendeur un bon de restitution du véhicule, ce qui le dégage de toute responsabilité à l'égard du véhicule. L'annonce du véhicule mis en vente est alors à nouveau disponible sur le Site.

ARTICLE 9 – FRAIS DE DOSSIER

Lorsqu'un Utilisateur-Acheteur identifie un véhicule correspondant à ses attentes, il crée un Compte-Utilisateur (Voir Article 15.1) et réserve le véhicule de son choix. L'Utilisateur-Acheteur choisit entre les options « Déplacement » (Voir Article 10) ou « Livraison » (Voir Article 11).

Quelle que soit l'option choisie par l'Utilisateur-Acheteur, la réservation du véhicule ainsi que la validation de l'option choisie seront conditionnées par un paiement initial de 275,00 € (deux cent soixante-quinze euros) (« **Frais de dossier »),** à régler immédiatement par carte bancaire par l'intermédiaire du Site. Ce montant est intégralement remboursable si l'Utilisateur-Acheteur souhaite annuler sa réservation.

Elle emporte notamment l'obligation pour CARIZY de :

- Rendre immédiatement l'annonce indisponible de manière à ce qu'aucun autre Utilisateur-Acheteur ne puisse réserver le même véhicule pendant 7 jours calendaires ;
- D'organiser le rendez-vous soit en présence d'un Professionnel de l'automobile sur le lieu défini l'Utilisateur Vendeur par (option « Déplacement »), soit au lieu convenu avec l'Utilisateur-Acheteur (option « Livraison »), au cours duquel l'Utilisateur - Acheteur pourra, ou non, finaliser la vente.

Conformément aux articles L. 221-28 et suivants du Code de la consommation, afin que les Services CARIZY débutent immédiatement, l'Utilisateur-Acheteur Particulier déclare expressément renoncer à son droit de rétractation de 14 jours dont il pourrait bénéficier à l'égard de CARIZY.

ARTICLE 10 – OPTION « DEPLACEMENT »

L'option « Déplacement » offre à l'Utilisateur-Acheteur la possibilité de se déplacer à l'endroit où se situe le véhicule en présence d'un Professionnel de l'automobile désigné par CARIZY, dans le but de contrôler la conformité du véhicule réservé avec l'annonce, et le cas échéant, de finaliser la vente.

10.1. Paiement

(i) Paiement initial

Lors de la réservation, la validation de cette option emporte pour l'Utilisateur-Acheteur l'obligation de verser à CARIZY un paiement initial.

Le versement du paiement initial se fait par l'intermédiaire d'un système sécurisé de paiement de CARIZY, par carte bancaire. Il est intégralement remboursable si l'Utilisateur-Acheteur souhaite annuler sa réservation.

Le montant du paiement initial varie selon le mode de paiement choisi par l'Utilisateur-Acheteur pour régler le prix du véhicule (voir [iii] ci-après).

Si l'Utilisateur-Acheteur choisit de régler le solde du véhicule par virement bancaire sur un compte de cantonnement LemonWay, alors le paiement initial comprendra :

- les Frais de dossier

Si l'Utilisateur-Acheteur choisir de régler le solde du véhicule par chèque de banque, alors le paiement initial comprendra :

- les Frais de dossier ;
- la Commission, qui est déduite du prix de vente du véhicule.

À la réception de ce montant, CARIZY organise le rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile le plus proche de l'Utilisateur-Vendeur, qui intervient dans un délai maximum de sept jours calendaires.

(ii) Paiement des options et des frais d'immatriculation du véhicule

Le prix dû par l'Utilisateur-Acheteur comprend les taxes et frais d'immatriculation du véhicule ainsi que les éventuelles options payantes choisies :

- plaque d'immatriculation du véhicule.

L'Utilisateur-Acheteur doit payer les options et les frais d'immatriculation du véhicule par virement bancaire sur un compte de cantonnement LemonWay.

Le paiement doit intervenir au plus tard 48 heures avant la remise du véhicule.

Le paiement des frais d'immatriculation et des plaques d'immatriculation du véhicule est intégralement remboursable si l'Utilisateur-Acheteur Particulier souhaite annuler sa réservation.

(iii) Paiement du prix de vente du véhicule

L'Utilisateur-Acheteur peut payer le solde à régler du prix de vente du véhicule par chèque de banque ou par virement bancaire sur un compte de cantonnement LemonWay.

Le paiement doit intervenir au plus tard 48 heures avant la remise du véhicule soit par réception sur le compte Lemonway soit par réception d'une photocopie du chèque de banque.

Une offre de financement peut être sollicitée par l'Utilisateur-Acheteur par l'intermédiaire du Site. Dans le cas où la simulation de financement donnerait un avis favorable, la durée de réservation du véhicule est portée à 14 jours.

Le prix dû par l'Utilisateur-Acheteur comprend le prix de vente du véhicule, tel qu'il est annoncé par CARIZY sur le Site. Les prix indiqués sont fixes et non négociables. En cas de virement bancaire, le prix dû par l'Utilisateur-Acheteur comprend, outre le prix de vente affiché sur le Site, la Commission.

- Paiement par chèque de banque

Lorsque le paiement se fait par chèque de banque, l'Utilisateur-Acheteur s'engage à adresser [par courrier électronique ou dans son Compte-Utilisateur] une copie du chèque accompagné d'une copie de sa pièce d'identité valide et recto verso à CARIZY [carte nationale d'identité, titre de séjour, permis de conduire ou passeport], qui s'assure de leur authenticité, avant que le rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile n'intervienne.

Afin de pouvoir repartir avec le véhicule, en cas de réalisation de la vente, l'Utilisateur - Acheteur s'engage à se présenter au rendez-vous avec :

- Un chèque de banque correspondant au solde à régler du prix de vente du véhicule, à l'ordre de l'Utilisateur-Vendeur, dont l'identité lui aura été communiquée par CARIZY préalablement à la date de rendez-vous. Sa pièce d'identité valide parmi : carte nationale d'identité, titre de séjour, permis de conduire biométrique ou passeport.

- Paiement par virement bancaire sur un compte de cantonnement LemonWay

Le paiement par virement bancaire sur un compte de cantonnement LemonWay, dont les coordonnées sont communiquées par CARIZY, doit impérativement intervenir avant le rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile. Le montant ne sera viré sur le compte de l'Utilisateur-Vendeur que dans l'hypothèse où l'Utilisateur - Acheteur signera le certificat de cession.

L'Utilisateur-Vendeur Particulier et l'Utilisateur-Acheteur Particulier s'engagent à fournir deux pièces d'identité valides parmi : carte nationale d'identité, titre de séjour et passeport.

L'Utilisateur-Vendeur Non-Professionnel et Professionnel et l'Utilisateur Acheteur Non-Professionnel et Professionnel s'engage à fournir : KBIS de moins de 3 mois, les statuts de l'entreprise, une pièce d'identité valide du/des dirigeants parmi une carte nationale d'identité, un titre de séjour ou un passeport.

10.2 Le rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile

Le jour du rendez-vous, sont présents : l'Utilisateur-Vendeur, l'Utilisateur-Acheteur, l'un de nos Professionnels automobiles et/ou un agent CARIZY.

L'Utilisateur-Acheteur contrôle la conformité du véhicule à l'annonce et fait obligatoirement un essai du véhicule, pour une durée de dix minutes environ. Le Professionnel de l'automobile et/ou l'agent CARIZY vérifie l'identité de l'Utilisateur-Vendeur et de l'Utilisateur Acheteur ainsi que son attestation d'assurance pour le véhicule.

(i) Conformité du véhicule

Si l'Utilisateur-Acheteur estime que le véhicule est conforme à ses attentes, il signe la déclaration de cession valant vente. Il remet, le cas échéant, le chèque de banque à l'Utilisateur-Vendeur, si ce mode de paiement a été choisi.

L'Utilisateur-Vendeur lui remet les clés du véhicule ainsi que l'ensemble des documents suivants :

- La déclaration de cession signée

- La déclaration de situation administrative [certificat de non-gage]
- Le justificatif du dernier contrôle technique [le cas échéant]
- Le carnet d'entretien du véhicule
- Le certificat d'immatriculation signé et barré + mention « vendu le à » par l'Utilisateur-Vendeur et l'Utilisateur - Acheteur [le cas échéant]

La vente devient définitive à la signature des certificats de cession du véhicule. L'Utilisateur-Acheteur se reconnait ainsi propriétaire du véhicule acquis.

À moins que l'Utilisateur-Acheteur n'ait demandé à CARIZY d'assurer les formalités d'établissement du certificat d'immatriculation en son nom, l'Utilisateur-Acheteur en fera son affaire.

Si l'Utilisateur-Acheteur souscrit auprès de l'assureur partenaire de CARIZY, CARIZY informe l'Utilisateur-Acheteur des modalités de souscription à la garantie choisie.

(ii) Non-conformité du véhicule

Si l'Utilisateur-Acheteur estime que le véhicule n'est pas conforme à ses attentes, il informe l'Utilisateur-Vendeur présent et/ou l'agent CARIZY ou le Professionnel de l'Automobile qu'il ne souhaite pas acheter le véhicule.

Le paiement initial qu'il avait préalablement versé lors de la validation de l'option « Déplacement » sera donc remboursé.

Pour procéder au remboursement, l'Utilisateur-Acheteur Particulier devra fournir à Carizy les documents suivants :
- deux (2) pièces d'identité valides parmi : carte nationale d'identité, titre de séjour, permis de conduire ou passeport

Pour procéder au remboursement l'Utilisateur Acheteur Non-Professionnel et Professionnel devront fournir à CARIZY les documents suivants :

- KBIS de moins de 3 mois, statuts de l'entreprise et une pièce d'identité valide du/des dirigeants parmi : carte nationale d'identité, titre de séjour ou passeport.

L'Utilisateur-Acheteur, qui aura nécessairement eu connaissance de l'identité de l'Utilisateur-Vendeur, s'engage à ne pas le contacter directement aux fins de lui acheter son véhicule, sans passer par l'intermédiaire de CARIZY.

ARTICLE 11 - OPTION « LIVRAISON »

L'option « Livraison » permet à l'Utilisateur-Acheteur Particulier de bénéficier de la livraison du véhicule réservé à son domicile ou tout autre lieu convenu, et de contrôler la conformité du véhicule commandé à l'annonce, avant la réalisation définitive de la vente.

Pour les véhicules électriques, la livraison est possible dans un rayon de 100 km depuis le lieu de départ du véhicule, et à la condition que :

- l'Utilisateur-Vendeur est procédé à la recharge du véhicule au préalable ;
- le point de livraison soit doté d'une borne de recharge pour que l'Utilisateur-Acheteur Particulier puisse procéder à l'essai du véhicule.

11.1. Paiement

(i) Paiement initial

Lors de la réservation, la validation de cette option emporte pour l'Utilisateur-Acheteur Particulier l'obligation de verser à CARIZY un paiement initial. Le versement du paiement initial se fait par virement bancaire sur un compte de cantonnement Lemonway.

Ce paiement initial comprendra :
- les Frais de dossier.

Ce paiement initial est intégralement remboursable si l'Utilisateur-Acheteur Particulier souhaite annuler sa réservation.

(ii) Paiement des options et des Frais d'immatriculation du véhicule

Le prix dû par l'Utilisateur-Acheteur comprend les taxes et frais d'immatriculation du véhicule ainsi que les éventuelles options payantes choisies :
- livraison du véhicule ;
- plaque d'immatriculation du véhicule.

L'Utilisateur-Acheteur doit payer les optionset les frais d'immatriculation du véhicule par virement bancaire sur un compte de cantonnement LemonWay.

Le paiement doit intervenir au plus tard 48 heures avant la remise du véhicule.

À la réception du paiement de cette somme, CARIZY s'engage à :
- Faire livrer le véhicule, par le Convoyeur, au lieu déterminé par l'Utilisateur-Acheteur Particulier ;
- Assurer les formalités administratives de la cession du véhicule c'est-à-dire, préparation du certificat de cession et collecte du certificat de non-gage.

Enfin, le paiement des frais d'immatriculation et des plaques d'immatriculation du véhicule est intégralement remboursable si l'Utilisateur-Acheteur Particulier souhaite annuler sa réservation, à l'exception des frais de livraison qui répondent des règles particulières (voir [iii] ci-après).

(iii) Frais de la livraison

L'Utilisateur-Acheteur doit payer les frais d'immatriculation du véhicule par virement bancaire sur un compte de cantonnement LemonWay.

Le paiement doit intervenir au plus tard 48 heures avant la remise du véhicule.

Les frais de livraison demeureront définitivement acquis à CARIZY dans les hypothèses suivantes :

- Lorsque la livraison a été effectuée, que la vente ait ou non été finalement réalisée ; et
- en cas d'annulation de la livraison par l'Utilisateur-Acheteur Particulier dans les 24 heures avant la date de livraison convenue.

En outre, en cas d'annulation par l'Utilisateur-Acheteur Particulier entre 24 et 48 heures avant la date de livraison convenue, les frais de livraison seront remboursés à l'Utilisateur-Acheteur Particulier à hauteur de 50 %.

Enfin, en cas d'annulation plus de 48 heures avant la date de livraison convenue, CARIZY procédera au remboursement de l'Utilisateur-Acheteur particulier des frais de livraison.

(iv) Paiement du prix de vente du véhicule

Le paiement du prix de vente du véhicule intervient obligatoirement avant la date de livraison convenue avec le Convoyeur. Le prix dû par l'Utilisateur-Acheteur Particulier comprend le prix de vente du véhicule, tel qu'il est annoncé par CARIZY sur le Site.

Une offre de financement peut être sollicitée par l'Utilisateur-Acheteur Particulier auprès d'un établissement de crédit, par l'intermédiaire du Site.

Le paiement du prix de vente du véhicule intervient uniquement par virement bancaire sur un compte de cantonnement LemonWay dont les coordonnées sont communiquées à l'Utilisateur-Acheteur Particulier par CARIZY. CARIZY se chargera ensuite de transférer le montant dû à l'Utilisateur-Vendeur après la signature, par l'Utilisateur-Acheteur Particulier, du certificat de cession du véhicule.

Le paiement complet doit intervenir 48 h au moins avant la date de livraison du véhicule organisée avec le Convoyeur.

Le défaut de paiement dans le délai vaut renonciation de l'Utilisateur-Acheteur à l'achat du véhicule. Le paiement initial versé par l'Utilisateur-Acheteur Particulier lui sera alors remboursé, y compris les frais d'immatriculation et le frais de livraison.

L'annonce du véhicule sera de nouveau mise en ligne.

11.2. Livraison du véhicule

À réception du complet paiement sur le compte de cantonnement LemonWay de CARIZY, CARIZY confirme à l'Utilisateur-Acheteur Particulier la date à laquelle interviendra la livraison du véhicule.

Lors de la livraison, l'Utilisateur-Acheteur Particulier contrôle la conformité du véhicule à l'annonce et, accompagné du Convoyeur, peut faire un essai du véhicule, pour une durée de dix minutes environ.

(i) Signature du certificat de cession

Si l'Utilisateur-Acheteur Particulier estime que le véhicule est conforme à ses attentes, il signe le certificat de cession et le certificat d'immatriculation en ajoutant la mention « vendue le à ».

Le Convoyeur lui remet les clés du véhicule ainsi que l'ensemble des documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation signé par l'Utilisateur-Vendeur et l'Utilisateur-Acheteur Particulier ;
- Les certificats de cession signés par l'Utilisateur-Vendeur et l'Utilisateur-Acheteur Particulier ;
- La déclaration de situation administrative (certificat de non-gage) ;
- Le justificatif du dernier contrôle technique (le cas échéant) ;
- Le carnet d'entretien du véhicule.

Si l'Utilisateur-Acheteur souscrit auprès de l'assureur partenaire de CARIZY, CARIZY informe l'Utilisateur-Acheteur des modalités de souscription à la garantie choisie.

La vente devient définitive à la signature du certificat de cession du véhicule. L'Utilisateur-Acheteur Particulier se reconnaît ainsi propriétaire du véhicule acquis.

(ii) Refus de signer le certificat de cession et restitution des fonds versés

Si l'Utilisateur-Acheteur Particulier estime que le véhicule n'est pas conforme à ses attentes, il est libre de refuser de signer le certificat de cession du véhicule.

La vente est alors caduque. CARIZY pourra rendre le véhicule à nouveau disponible sur le Site.

Les Frais de dossier, les éventuelles options payantes choisies (garantie mécanique COOL DRIVE ou BASIC DRIVE, plaques d'immatriculation) et les frais d'immatriculation préalablement versés lors de la réservation seront intégralement remboursés à l'Utilisateur-Acheteur Particulier. Les frais de livraison du véhicule demeureront acquis à CARIZY.

Le virement bancaire comprenant le montant du prix de vente du véhicule effectué sur un compte de cantonnement LemonWay sera, quant à lui, restitué par CARIZY à l'Utilisateur - Acheteur particulier dans les plus brefs délais.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

CARIZY s'engage à administrer le Site et à fournir ses Services CARIZY avec professionnalisme et diligence et à tout mettre en œuvre afin de remédier à tout dysfonctionnement porté à sa connaissance.

Dans le cadre de l'exécution des Services CARIZY précédemment décrits, les Utilisateurs reconnaissent que le seul rôle de CARIZY est d'assurer l'intermédiation entre les Utilisateurs. À ce titre, CARIZY n'est en aucun cas revendeur des véhicules mis en vente sur son Site, et n'acquiert, à aucun moment, la propriété desdits véhicules.

CARIZY ne peut garantir à l'Utilisateur-Vendeur que son véhicule sera vendu sur le Site, et qu'il satisfera les exigences de l'Utilisateur-Acheteur.

La responsabilité de CARIZY ne pourra pas être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance imputable aux Utilisateurs ou aux prestataires et/ou sous-traitants de CARIZY qui interviendrait dans le processus de vente ;
- Force majeure.

Les véhicules restent la propriété de l'Utilisateur-Vendeur jusqu'à la signature, par l'Utilisateur - Acheteur, du certificat de cession du véhicule.

L'Utilisateur-Vendeur est donc seul responsable du véhicule qu'il vend. Il garantit CARIZY de toutes les conséquences directes d'une action qui trouverait sa source dans les renseignements ou documents qu'il transmet à CARIZY et qui concerne le véhicule à vendre, ou dans l'Inspection réalisée par un Professionnel de l'automobile et commandée par l'Utilisateur-Vendeur.

CARIZY, qui n'acquiert à aucun moment la propriété des véhicules mise en vente, ne pourra en conséquence voir sa responsabilité engagée au titre du caractère défectueux des véhicules vendus pour le compte des Utilisateurs-Vendeurs, ou des vices cachés dont ils pourraient être entachés.

L'Utilisateur-Vendeur garantit CARIZY qu'il est habilité à vendre son véhicule au travers du Site.

Les véhicules vendus par les Utilisateurs-Vendeurs bénéficient de plein droit, conformément aux dispositions légales, de la garantie légale contre les vices cachés.

ARTICLE 14 – DÉLAI DE RÉTRACTATION – RENONCIATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, compte tenu de la nature des prestations fournies par CARIZY qui débutent immédiatement, les Utilisateurs-Acheteurs Particuliers déclarent renoncer expressément à leur droit de rétractation de 14 jours dont ils pourraient bénéficier à l'égard de CARIZY.

Par ailleurs, il est entendu qu'aucun délai de rétractation n'est octroyé dans le cadre de la vente d'un véhicule entre Particuliers, en application des dispositions du Code de la consommation ;

Afin que l'Utilisateur-Acheteur Particulier puisse exercer son droit de rétractation conformément aux dispositions du Code de la consommation, un formulaire de rétractation est mis à sa disposition.

Un accusé de réception de la demande de rétractation sera adressé par voie électronique à l'Utilisateur-Acheteur Particulier.

ARTICLE 15 – UTILISATION DU SITE

Pour accéder aux fonctionnalités du Site et aux Services CARIZY, tout Utilisateur doit au préalable créer un espace personnel dit « Compte-Utilisateur ». À cet effet, l'Utilisateur renseigne, sur le Site, son nom, prénom, date de naissance, adresse postale et électronique, ainsi que son numéro de téléphone portable et/ou fixe. L'accès et l'utilisation du Site emportent l'acceptation sans réserve par les Utilisateurs des conditions et prévisions du présent article.

CARIZY ne peut garantir l'accès permanent au Site, 24 h/24 et 7 jours/7, et ne saurait être responsable de l'inaccessibilité du Site qui interviendrait suite à des ruptures et interruptions techniques, ou pour d'autres raisons, telles que des interventions de maintenance et/ou de mises à jour. En conséquence, la responsabilité de CARIZY ne saurait être engagée en cas d'impossibilité, pour les Utilisateurs, d'accéder au Site ou d'utiliser les services. Lorsque le Site est inaccessible, les délais visés dans les présentes conditions générales sont prorogés.

ARTICLE 16 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CARIZY est titulaire exclusif, directement ou indirectement, des éléments de propriété intellectuelle grevant le Site et notamment de la marque « CARIZY », enregistrée à l'INPI sous le n°4183035, ainsi que du nom de domaine www.carizy.com.
Aussi, les Utilisateurs s'interdisent de reproduire toute annonce de mise en vente de véhicule, mise en ligne par CARIZY à la demande d'un Utilisateur-Vendeur, sur un autre site internet, sauf autorisation écrite de CARIZY.

ARTICLE 17 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Pour en savoir plus sur la façon dont CARIZY traite les données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre notice d'information relative à la protection de vos données personnelles.

ARTICLE 18 – DISPOSITIONS DIVERSES

18.1. Modification des CGP

CARIZY conserve la possibilité de modifier les présentes CGP. La version applicable est celle en vigueur au jour de la souscription aux Services CARIZY.

18.2. Indépendance des clauses

La nullité d'une stipulation dans les présentes CGP sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité ni n'altérera la validité des autres stipulations.

Le fait pour CARIZY de tolérer un manquement aux présentes CGP, de ne pas exercer effectivement un droit qui lui est conféré par les présentes CGP, ou de l'exercer avec retard ou de façon partielle, ne pourra jamais être considéré comme une renonciation à l'exercice de ce droit et n'affecte pas l'exercice de tout autre droit prévu par les présentes CGP. Le fait que CARIZY n'ait pas exigé l'application d'une stipulation quelconque du présent Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de CARIZY découlant de ladite stipulation.

18.3. Réclamations

Pour toute réclamation, information, question ou conseil, le service clientèle de CARIZY peut être contacté :

- Par courriel à l'adresse sav@carizy.com ;
- Par téléphone : au 01 86 95 04 14, du lundi au samedi, de 10 heures à 17 heures.

18.4. Droit applicable et règlement des litiges - médiation

Les présentes CGP sont soumises au droit français.

Tout litige concernant l'exécution ou l'interprétation des présentes CGP sera soumis à la juridiction territorialement et matériellement compétente.

En application des dispositions du Code de la consommation, l'Utilisateur particulier pourra soumettre le différend à un médiateur de la consommation qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.
Toute réclamation doit être transmise, par écrit, à titre préalable, à CARIZY par courrier électronique à l'adresse électronique : contact@carizy.com ou par courrier postal adressé à CARIZY, Work&Share 100-101 Terrasse Boieldieu, 92800 PUTEAUX.
Si la réponse de CARIZY ne donne pas satisfaction, l'Utilisateur particulier peut saisir, directement et gratuitement, le médiateur de Mobilians d'une demande de désignation d'un médiateur-personne physique, et ce, sans préjudice le cas échéant du recours à la justice.
L'Utilisateur particulier doit saisir le médiateur de Mobilians en utilisant le formulaire à sa disposition sur le site internet du médiateur de Mobilians (www.mediateur-mobilians.fr), par courrier électronique (mediateur@mediateur-mobilians.fr) ou par courrier postal (M. le Médiateur de Mobilians - 43 bis route de Vaugirard - CS 80016 – 92197 Meudon cedex).

L'Utilisateur particulier doit impérativement préciser au médiateur de Mobilians l'objet du litige et lui adresser toutes les pièces du dossier comme indiqué dans le formulaire de saisine. À défaut la saisine ne pourra être prise en compte.

Le médiateur désigné exerce sa mission en toute indépendance, impartialité et neutralité ainsi qu'en respect de la déontologie des médiateurs.
L'Utilisateur dispose d'un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite à CARIZY pour introduire sa demande auprès du médiateur de Mobilians.
Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.